

04/09

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 24 AVRIL 2017****Présents :**

Céline BENTZ, Fanny CHEVALIER, Clément DELORAS, Nicholas DUNGAN, Sebastian ENNING, Frédéric GROS, Hugo LABART-MANEVILLE, Alexandre MARIANI, Jeremy PERELMAN (départ à 9h30, procuration à Frédéric GROS), Myrtille PUISEUX, Augustin RHONE, Pauline PANNIER (départ à 9h30), Nicolas GUERRERO.

Absents ou excusés

Olivier BORRAZ, Gessica JEAN (procuration à Alexandre MARIANI), Pap NDIAYE, Victor RENAUDIER, Clément VERDEIL.

Assistaient à la séance :

Amélie ANTOINE AUDO	déleguée générale USPC
Pauline BENSOUSSAN	directrice exécutive du campus de Paris du Collège universitaire
Myriam DUBOIS MONHACHI	directrice de la scolarité
Bénédicte DURAND	doyenne du Collège universitaire
Ismahane GASMI	chargée de mission
Sylvie HERLICQ	responsable de la vie enseignante
Pascale LECLERCQ	directrice du pilotage transversal
Andreas ROESSNER	directeur de la vie étudiante
Louise VILLENEUVE	déleguée étudiante du Conseil pédagogique de l'École d'affaires publiques
Cornelia WOLL	directrice des études et de la scolarité

*

* *

I. Point d'étape sur l'Acte II du Collège universitaire	2
II. Échange d'informations avec les délégués étudiants du Conseil pédagogique de l'École d'affaires publiques	13
III. Approbation des modalités d'élection des représentants étudiants de l'IEP de Paris au Conseil académique et au Conseil d'administration de l'Université Sorbonne Paris Cité (USPC)	15
IV. Adoption du financement du projet étudiant soumis à l'avis de la Commission de la vie étudiante du 10 avril 2017	17
V. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 27 mars 2017	17
VI. Échange d'informations sur des questions diverses	17

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 24 AVRIL 2017**

La séance est ouverte à 8h39 par Hugo LABART-MANVILLE.

Hugo LABART-MANVILLE

Bonjour à tous. Avant de commencer, je vous rappelle qu'il y aura la photo de groupe du CVEF à la fin de la séance.

I. L'ACTE II DU COLLÈGE UNIVERSITAIRE

a) Exposé

Bénédicte DURAND

Voici un point d'étape de l'acte II au moment où nous finalisons un rapport général qui vous sera transmis le plus rapidement possible, dès que l'ensemble des éléments figurant par ailleurs en table des matières et table des annexes sera prêt.

Je vous propose qu'avec la directrice du campus de Paris, nous vous présentions les éléments nouveaux par rapport à la discussion que nous avons eue la dernière fois et notamment le parcours de deuxième année, ainsi que des éléments de réflexion sur la troisième année que nous vous avons également transmis. Enfin, vous trouverez la maquette de première année.

Je centrerai mon intervention sur la deuxième année. Ainsi, la maquette prévisionnelle de deuxième année formalise et identifie trois parcours de majeure : le parcours « Politique et Gouvernement », le parcours « Economies et sociétés », le parcours « Humanités politiques ».

Ces majeures sont construites sur une identité académique fondée sur deux cours d'approfondissement. Chacun étant doté de 36 heures, dont 24 heures de cours magistraux, accompagnés d'un tutorat obligatoire de 12 heures. Ils seront crédités de cinq crédits ECTS.

Ces deux cours centraux, matrices, de la majeure sont environnés de séminaires au choix pour les étudiants. Au semestre 4, un cours pluridisciplinaire de majeure dont le thème devra identifier clairement le parcours de majeure sera proposé. Un cours de 48 heures dont le format est aujourd'hui laissé à la liberté des équipes : 24 heures de cours magistraux, 24 heures de conférence de méthode ou quatre fois 12 heures dans un format de circulation de discipline autour de ce thème pour en rendre le caractère pluridisciplinaire le plus complet possible.

À ces parcours de majeure, s'ajoutera un tronc commun avec au choix pour les étudiants un grand cours magistral accompagné de conférences de méthode, quel que soit le parcours de majeure : cours de droit, d'économie, de sciences politiques ou de sociologie.

Un cours obligatoire d'histoire du XXe siècle fera suite au cours du XIXe proposé en première année. La différence entre les deux tient en particulier au fait que ce cours sera éclairé très fortement de la spécialité géographique de chacun des campus.

De nouveaux enseignements seront systématisés sur l'ensemble des campus : un enseignement « culture et enjeux du numérique », un enseignement « sciences et sociétés ».

Enfin, le deuxième atelier artistique obligatoire est organisé en deuxième année, après le premier en première année.

Le parcours de langues se poursuit sous le format posé par la première année, c'est-à-dire un volet au sein du socle fondamental et un volet complémentaire au sein du parcours optionnel qui se précise en fonction du projet de mobilité en troisième année qui sera dépendant de ce projet travaillé au sein des équipes, afin de répondre le plus précisément aux besoins des étudiants sur ce projet de mobilité.

Le calcul de crédits, sous le contrôle de la directrice de la scolarité, nous permet de nous conformer au cadre européen de diplomation.

L'un des objets de cet Acte II du Collège universitaire concerne précisément cette entrée dans le cadre européen des diplômes pour permettre à nos étudiants de se voir délivrer au terme de leurs trois années

d'études futures le grade de licence. La maquette du document fait figurer les conditions de passage et la déflation du nombre de crédits acquis pour chacune des années.

Pauline BENSOUSSAN

S'agissant des modalités de passage, comme pour la première année, un certain nombre de cours fondamentaux s'accompagnent du nombre de crédits qui sont validés. C'est important, aussi bien sur la première que la deuxième année, de s'assurer que les étudiants cumulent des cours validés dans la majeure qu'ils ont choisie afin que le contrat de troisième année soit moins contraignant quant à la validation du *bachelor*.

Bénédicte DURAND

À ce propos, un code couleur permet d'identifier ce qui valide, de la première à la deuxième année, le parcours de majeure. Nous finalisons le compteur de crédits pour valider la majeure.

Ainsi, l'ensemble des étudiants aura validé sur chacun des trois parcours 20 % des crédits de majeure à la fin de leur première année, entre 65 et 70 % à la fin de leur deuxième année. Il restera ainsi à valider entre 30 et 40 % dans le parcours de troisième année pour la majeure. L'idée étant d'acquérir ce complément de majeure sur un semestre d'étude et de nourrir la possibilité d'une année mixte études/stage en troisième année.

Par ailleurs, s'agissant de la troisième année, année à l'internationale obligatoire pour tous, elle est fondée sur deux modèles principaux : un modèle d'année complète de séjour d'étude avec deux semestres validés et 30 crédits et une année mixte avec un semestre d'enseignement et un semestre de stage, un partage équitable des crédits.

Le souhait que nous affichons est de clore le parcours de *bachelor* de nos étudiants de manière systématique, quel que soit leur format d'année d'étude, quelle que soit l'université qu'ils rejoignent à l'international, ceci en leur proposant un exercice personnel de fin de parcours. Nous devons encore travailler pour bâtir le cahier des charges, mais l'esprit de cet exercice permet à l'étudiant de revenir sur son parcours de trois années, à la fois sur le plan académique et d'expériences de terrain, ainsi que sur le plan civique.

Nous n'avons pas ici exprimé le déroulé parallèle au parcours curriculaire, mais il constitue un élément fort de l'Acte II du Collège universitaire en proposant aux étudiants de valider année après année un certain nombre d'engagements au service de l'intérêt général. Ce sera accompagné et reconnu comme tel en fin de parcours et formalisé par l'étudiant lui-même au sein de cet écrit final de *bachelor*.

Pauline BENSOUSSAN

Peut-être un point de différenciation par rapport aux maquettes actuelles, où un certain nombre d'objets figureront dans un portfolio d'engagements et de projets. Je fais notamment référence à la semaine d'intégration, aux stages de première année, aux *Winter School* qui sont organisées dans certains campus, aux projets collectifs. Tout cela sort des maquettes par année.

Il y aura bien un relevé avec un certain nombre de crédits qui ne permettent pas de passer en année supérieure, mais qui seront valorisés et sur lesquels l'étudiant pourra s'appuyer pour justifier de son parcours curriculaire et extracurriculaire, hors majeure.

Ces objets continueront à exister sur l'ensemble des campus.

b) Questions et observations

Augustin RHONE

En quoi cette réforme va-t-elle impacter les campus en région ?

Lorsque vous avez fait le tour des campus, vous avez pu constater que les étudiants étaient assez intrigués et avaient beaucoup de questions.

En effet, cette harmonisation semble poussée à l'extrême. Paris prend le dessus sur les campus. Ainsi, en première année, seuls les cours d'humanités permettraient d'avoir une spécialisation géographique sur les campus. En deuxième année, il n'y a aucune garantie que les séminaires soient orientés sur la zone du campus.

Nous avons effectué un sondage sur les campus. Il est ressorti que les cours électifs plaisaient le plus. Or, ce sont ces cours-là qui disparaissent. L'électif permettait d'avoir plus de liberté et plus d'ouverture géographique.

L'apprentissage des langues semble également calqué sur le format de Paris. Il y a certaines langues en troisième année qui nécessitent plus que quatre heures pour les apprendre. Du fait de la réforme, ces langues sur les campus ne servent quasiment pas à valider l'année.

Cette harmonisation est-elle vraiment totale sur les campus ou existe-t-il une certaine liberté dans l'organisation des cours ?

Cette réforme pose la question de la qualité des cours en campus, notamment les cours d'approfondissement qui représentent un volume horaire de 36 heures. Comment cela sera-t-il réparti ? En campus, il est impossible de passer à des cours d'une heure ou une heure et demie, du fait de contraintes évidemment géographiques. Ainsi, nous avons demandé à passer à une heure et demie de cours de langues, notre directeur de campus a répondu par la négative, car les professeurs ne se déplaceraient pas pour cette durée.

Nous attendons que cela passe sur ces cours d'approfondissement. Trois heures d'affilée, ce n'est vraiment pas pédagogique, les étudiants « lâchent ».

En deuxième année, selon cette maquette, il y aurait quatre cours en amphithéâtre. Il y a un risque pour nous de passer en vidéo conférence, ce qui ne fonctionne pas vraiment sur les campus et ce qui, encore une fois, ne se révèle pas très pédagogique.

S'agissant du campus de Reims, un troisième programme ouvrirait-il ? Ou bien une spécialisation géographique ?

Bénédicte DURAND

Nous ne pouvons répondre à votre dernière question, car nous ne sommes pas encore prêts à exprimer devant le conseil la nouvelle cartographie des spécialités géographiques qui seront désormais formalisées dans le futur diplôme des étudiants, ce qui n'est pas aujourd'hui le cas. C'est donc un élément important. Le futur diplôme sera le *bachelor of arts*, la mention de l'un des trois parcours et la spécialité géographique si l'étudiant la valide.

Par rapport à votre premier champ de questions, il y a le souhait de valoriser cette spécialité géographique et de la rendre visible dans le diplôme futur. Il s'agit là du signal politique de l'importance des programmes géographiques et le souhait que les étudiants puissent les valoriser.

Ceci en anticipant que le parcours de spécialité soit vivant, explicite et puissant dans le futur parcours des étudiants.

Aussi, nous ne sommes pas en situation aujourd'hui de travailler sur cette problématique de la cartographie des spécialités géographiques qui, en tout état de cause, apparaît comme un peu décalée par rapport à l'installation du curriculum qui, lui, commence dès l'année prochaine si les conseils nous y autorisent.

S'agissant de la question de l'harmonisation, c'est un sujet que nous portons depuis le début de la discussion. Nous assumons la mise en cohérence et l'harmonisation de l'orchestre du collège universitaire. Pour autant, cela ne suppose pas que chacun produise le même son avec des instruments différents. Néanmoins, l'objectif est que la musique délivrée par les étudiants diplômés de ce *bachelor* soit harmonieuse, identique, audible par tout un chacun à l'échelle nationale, européenne et internationale.

Cela suppose un chemin commun d'harmonisation qui est explicité par un certain nombre de principes : une première année très largement fondamentale et commune, un cadre de majeure, un cadre académique commun, sans que les contenus le soient nécessairement.

Cette spécialisation géographique va vivre à la fois en première année très fortement sur le cours d'humanités qui est annualisé, accompagné de conférences de lecture qui vont permettre un rapport au texte, un rapport aux langues, un rapport à l'entrée dans des langues difficiles beaucoup plus progressif.

En effet, nous changeons le modèle d'entrée dès la première année dans cette spécialisation géographique.

Le deuxième élément de spécialisation géographique sur cette première année concerne le séminaire d'exploration de deuxième semestre. Ce dernier sera complètement porté par le projet des campus. Il traitera bien de la zone dans sa thématique.

L'objectif pédagogique de ce séminaire est double : permettre aux étudiants de découvrir le champ des disciplines proposées dans le cadre de majeures futures et vérifier que leur prépositionnement de majeure au premier semestre de la première année est confirmé par le séminaire d'exploration, tout en creusant le thème de la spécialité géographique.

Pauline BENSOUSSAN

S'agissant de la question des langues, ce qu'il est important de prendre en considération, c'est qu'en réalité, Paris s'est inspiré des campus. Aujourd'hui, à Paris, en première année, il n'y a pas de cours électif. Or, ces cours électifs existent sur l'ensemble des campus.

Ce nouvel espace de séminaire d'exploration incarne finalement un choix donné à l'étudiant dès la première année. À Paris, les étudiants ne choisissent que leur cours de mathématiques et leur cours de langue, contrairement aux autres campus qui ont bien des cours électifs dès la première année.

Aussi, ce n'est pas une réforme qui a été pensée de Paris, mais tout à fait l'inverse, puisque Paris s'est adaptée aux besoins des étudiants de première année quant au choix de cours électifs.

Par ailleurs, en complément sur le cours d'humanités, vous nous dites qu'il y a quatre cours magistraux en première année. C'est déjà le cas actuellement. Néanmoins, les campus ont la possibilité pour le cours d'humanités de le dédoubler pour qu'il soit également proposé dans la langue du campus, c'est-à-dire en français ou en anglais, en allemand ou en espagnol.

Ces cours d'humanités seront à effectif plus réduit qu'un cours magistral qui rassemblerait l'ensemble de la promotion, comme ce sera sans doute le cas pour les autres cours.

Ces nuances donnent à voir que nous nous sommes beaucoup inspirés de ce qui se pratique en campus sur cette première année.

Bénédicte DURAND

Dans le cadre du rapport final, nous donnerons des éléments très concrets de nouveaux cours proposés, en ce moment même travaillés par les équipes des campus.

Nous cherchons le meilleur équilibre possible dès la première année entre le tronc commun et des contenus académiques qui fondent une culture commune qu'il paraît indispensable d'engager dès la première année pour qu'à la fin de la troisième année, cette culture commune soit validée par un diplôme qui la porte, et enfin, cette spécialité géographique, dont nous espérons qu'elle sera aussi forte, mais de manière plus progressive et plus accompagnée.

Sur la deuxième année, les équipes commencent à travailler sur la manière dont nous animerons chacun des parcours de majeure.

Si le cadre de majeure permet d'exposer aux équipes pédagogiques d'abord et à nos interlocuteurs nationaux et internationaux, nos partenaires de double diplôme ensuite, que nous proposons aux étudiants un cadre de parcours commun dans chacun de ces cadres, la couleur campus, l'identité du campus pourra totalement s'exprimer, non seulement dans la spécialité géographique, mais aussi dans la tradition d'enseignement.

Nous avons simplifié la dénomination des cours sous le contrôle de la directrice des études et de la scolarité. Il s'agit en effet de cours magistraux, de cours séminaires.

De plus, ces cours séminaires sont au choix pour les étudiants. D'une certaine manière, l'électif est vivant, y compris dans le parcours de majeure.

Par ailleurs, il y a bien quatre cours magistraux en première année. De ce point de vue-là, nous n'avons rien changé. En revanche, en deuxième année, le format séminaire est le format nouveau, central. Nous faisons le pari que nos étudiants, plus autonomes, entreront dans une logique active de séminaire, en sachant que ces séminaires, notamment en campus et c'est la force de nos campus en région, permettront d'organiser des groupes d'étudiants relativement petits et accompagnés d'un tutorat obligatoire, ce qui permettra un approfondissement de deuxième année.

Sous réserve d'un travail de construction de maquette qui est en cours et qui sera alimenté tout au long de l'année 2017, notre priorité étant évidemment la première année, il y aura dans chacun des campus un cahier des charges pédagogique autour de l'année fondamentale et du cadre de majeure qui sera assumé par les départements de Sciences Po présents à Paris et en région qui participent du cadre commun et de la diversité de notre établissement.

Nous ne sommes pas du tout inquiets que ce cadre nouveau préserve l'équilibre que nous souhaitons, balancé entre une mention commune du point de vue académique et une spécialité finale qui sera géographique et qui portera cette diversité encore plus qu'à l'avenir.

Augustin RHONE

Qu'en est-il des 36 heures de cours d'approfondissement ?

Pauline BENSOUSSAN

L'idée est bien de garder 24 heures, des cours de deux heures, avec en parallèle du tutorat obligatoire assuré soit par l'enseignant, soit par un *teaching assistant*. Le tutorat se déroulera une ou deux heures par semaine. Cela dépendra du campus et du souhait de l'enseignant dans ce qui sera le plus pertinent pour les étudiants. Ce sera bien déconnecté pour l'enseignant et pour les étudiants.

Il s'agit bien d'un format de 24 heures de cours avec du tutorat.

Aujourd'hui, dans certains campus, le tutorat se veut facultatif dans certains cours. Il est souhaité pour ces cours considérés comme fondamentaux dans la majeure d'instaurer un tutorat obligatoire, c'est-à-dire en réservant des créneaux dès le début du semestre qui seraient dédiés à l'accompagnement des étudiants pour renforcer soit la méthode, soit les textes, soit les critères d'évaluation et l'accompagnement sur l'évaluation, puisque ces cours sont souvent évalués sur la base de travaux personnels.

L'idée est donc de renforcer ces cours *via* le tutorat obligatoire.

Bénédicte DURAND

J'ajoute que sur les formats pédagogiques, il y a un cadre général horaire dû à l'étudiant. C'est ce que l'institution doit en termes de contenus d'enseignement à tous les étudiants.

Nous comptons évidemment sur les campus, sur leur agilité, notamment en raison des petits effectifs, pour construire des modèles qui pourront être différenciés en fonction de leur organisation, même si, par ailleurs, les campus en région peuvent être soumis à des contraintes fortes en termes de ressources enseignantes.

Au fond, cela revient aux équipes pédagogiques – et elles sont au travail – que le cadre horaire global soit le plus intelligemment proposé. Intelligemment signifiant de permettre aux étudiants d'être dans les meilleures conditions d'apprentissage. C'est quelque chose que nous avons intérêt à laisser vivre le plus largement possible.

Myrtille PUISEUX

S'agissant de la troisième année, le groupe de travail a évoqué le fait qu'elle s'articulerait autour de trois types de parcours : séjour d'étude, année mixte et troisième année linguistique. Aussi, pourquoi cette année linguistique n'apparaît-elle pas sur la maquette que vous avez transmise ?

Par ailleurs, il nous semblerait intéressant d'ouvrir à toutes les majeures et pas uniquement à la majeure « Humanités politiques ».

Sur l'année mixte, de la même manière, le groupe de travail a évoqué l'idée qu'elle serait limitée à 50 étudiants. Sur quels critères s'effectuerait cette sélection ?

Il a été également montré la nécessité pour Sciences Po de mettre en place un suivi des étudiants pendant cette année, en particulier pour les aider à trouver un stage. La loi stage garantit un référent pour 16 étudiants, alors que Sciences Po affiche un taux d'un référent pour 90 étudiants. Aussi, des étudiants peuvent ne pas avoir trouvé de stage quatre mois avant de partir.

On peut aussi noter un problème de financement pour cette année mixte. Pour les étudiants qui partent par exemple en Europe, les bourses Erasmus financent ou une année de stage ou un séjour universitaire et non une année mixte, ce qui induit un besoin de compensation par Sciences Po pour pallier les problèmes de budget.

Sur le choix des cours, nous avons bien compris la nécessité de prendre des cours en rapport avec la majeure ou du moins une proportion.

Selon le groupe de travail, il est probable que les cours soient classés par département. La majeure « Economies et Sociétés » correspondrait au département d'économie. Cela restreint le choix puisque tous n'ouvrent pas tout leur département.

C'est une classification très simple par département, mais qui demande de la souplesse. D'une part, les étudiants ne sont pas toujours prioritaires pour choisir leurs cours en troisième année, il est difficile d'obtenir certains cours. Par exemple, un cours d'histoire de l'économie ferait partie du département d'histoire, alors qu'il pourrait faire partie de la majeure « humanités politiques ».

Concernant la validation de la zone géographique, il nous semble très important de la valoriser, car ce n'est pas le cas actuellement. Nous nous posons la question des étudiants internationaux qui n'ont pas intérêt à revenir de la région d'où ils viennent, qui passent deux ans au sein d'un campus, qui font leur troisième année ailleurs et qui, de par leur parcours, des cours qu'ils ont suivis au lycée et au campus de Sciences Po, auraient tout de même cette spécificité-là. Il serait regrettable de ne pas l'inscrire sur le diplôme.

Pour terminer, nous souhaiterions des précisions sur l'évaluation finale. Comment faire un *paper* sur deux sujets totalement différents entre le parcours civique et académique ?

Bénédicte DURAND

S'agissant de cette dernière question, c'est précisément *a contrario* de cela que le parcours civique est conçu et travaillé par le groupe de travail qui produit ses derniers efforts en ce moment même. C'est précisément l'idée de l'intégration complète de la réflexion académique et des expériences de terrain qui peuvent être des expériences d'engagement au service de sa propre communauté ou d'une communauté extérieure. C'est vraiment l'un des enjeux de ce parcours civique, de cette connexion entre la théorie et la pratique, la réflexion et la maturation personnelle de l'étudiant, ses expériences nationales et internationales.

Il y a du travail à faire sur cette évaluation. Nous allons rédiger un cahier des charges et continuer à travailler en ce sens.

Je reviens à votre question sur la troisième année linguistique. Pourquoi ne la formalise-t-on pas de cette manière ?

Le principe que l'étudiant puisse en troisième année finaliser ou continuer de progresser dans un apprentissage linguistique, notamment dans les langues les plus difficiles, sur lesquelles il a engagé un effort, nous souhaitons le faire vivre dans le cadre de cette nouvelle troisième année.

Nous souhaitons, comme vous l'avez posé, que cela ne puisse pas être uniquement réservé à la majeure « Humanités politiques ». Pour ce faire, comme nous avons posé, et c'est le cadre de diplomation qui l'exige, qu'un certain nombre de crédits dans les disciplines de la majeure soient complétés en troisième année, cela suppose qu'une année exclusive sur l'enseignement de langues ou de civilisations qui environne les apprentissages linguistiques n'est pas compatible avec la recherche d'un complément dans les disciplines de la majeure.

Ce serait une année exclusivement de ce type-là, c'est-à-dire exclusivement langues, civilisations, insertion dans le bain culturel de troisième année sur l'une des langues engagées dans les deux années précédentes.

Cette année qui serait par nécessité sans enseignement complémentaire de sociologie, de droit, d'économie, d'histoire, etc., ferait basculer l'étudiant d'une majeure à l'autre.

Nous menons tout ce travail avec la direction des affaires internationales et nous réfléchissons à la manière d'aller chercher un complément disciplinaire au crantage de la majeure et un enseignement lourd de langues et de civilisations.

Selon les zones, c'est plus ou moins aisé à organiser. Nous avons devant nous une grosse année pour finaliser les conditions de départ de vos camarades dans le nouveau cadre de mobilité qui sera celui de l'Acte II. D'ores et déjà, un certain nombre de réflexions sont sur la table, vous les avez vues apparaître dans le groupe troisième année, notamment une négociation avec nos nouveaux partenaires par grand département, afin d'éviter une trop grosse lourdeur de gestion cours par cours.

Ainsi, nous envisageons la possibilité pour les étudiants de valider leur majeure avec un volet de crédits entre 30 et 40 % restant. Cela laisse entre 60 et 70 % de complète liberté de choix des étudiants, soit de rester sur leur zone de majeure, soit au contraire d'aller chercher des enseignements différents.

Sur la question de la spécialité géographique, soit les étudiants partent dans la zone de leur spécialité géographique et celle-ci est alors validée de manière automatique, soit ils choisissent de partir hors zone, car c'est l'une des grandes nouveautés du cadre de scolarité et de mobilité.

Certes, vous avez raison de dire qu'il existe une contrainte posée sur le cadre des majeures, mais en parallèle, nous « libérons » l'espace mondial à l'ensemble des campus, avec une incitation à aller chercher sa spécialité de manière automatique en partant dans la zone.

Si les étudiants souhaitent partir hors zone, ils peuvent décider de renoncer à leur spécialité ou bien, s'ils souhaitent la valider, ils peuvent chercher un nombre de cours, au minimum deux cours dont le contenu concerne soit la zone, soit une langue, afin de renforcer le parcours linguistique.

Enfin, cette problématique est assumée par l'Acte II : comment mieux articuler cette troisième année avec le parcours précédent et le parcours suivant pour permettre aux étudiants à se préparer à leur retour en master dans l'institution ou ailleurs ?

Il sera donc prévu des moyens d'accompagnement des étudiants en troisième année.

Pauline BENSOUSSAN

S'agissant du choix de l'étudiant, quand nous disons que nous allons cartographier les partenaires par majeure, même si la plupart des accords ont plusieurs départements sur l'ensemble, il ne faut négliger qu'aujourd'hui, seuls les Parisiens bénéficient de ces 450 partenaires. La plupart des autres campus ont déjà une restriction très forte.

La réalisation de la carte pour le choix de mobilité s'inscrit dans le cadre des majeures avec un choix qui s'avèrera plus important pour la majeure partie des étudiants qu'à l'heure actuelle, mais plus restreint pour les étudiants parisiens qui étaient, certes, ouverts à tout, mais peu orientés. Ainsi, lors des deux premières années, les Parisiens ne sont orientés sur aucune spécialité géographique.

La question du suivi et de l'orientation de la troisième année sera renforcée, sachant que les étudiants disposeront dès leur première année d'une cartographie sur le choix de majeure et sur les partenaires de majeure.

Myrtille PUISEUX

Vous parlez d'incitation à partir dans la zone, cela signifie-t-il que les étudiants des campus sont encore prioritaires ?

Bénédicte DURAND

Cela reste à affiner, notamment *via* la mise en place d'un bonus. Notre objectif est que vous investissiez dans un choix de spécialité géographique lors de votre arrivée dans l'établissement et que vous soyez dans les meilleures dispositions pour pouvoir accéder à cette spécialité.

Cela plaide donc pour une logique incitative par l'expression du choix. Si cette incitation porte une concurrence trop forte ou ferme des destinations à des étudiants qui ont fait un choix en début de parcours, il sera sans doute nécessaire de le valoriser par une logique de bonus, en effet.

Céline BENTZ

Pour ma part, j'aurais deux questions.

La première concerne la première page de la note où est évoqué le dispositif expérimental « premier campus ». Peut-on avoir des précisions ?

La seconde est une question plus générale sur l'articulation entre ce collège universitaire réformé et le master. On peut supposer qu'un étudiant qui aurait opté pour la majeure « Economie et Société » et qui aurait suivi deux ans de cours d'économie pourrait faire preuve de compétences plus avancées dans ce domaine qu'un étudiant qui se serait concentré sur de l'histoire. Par conséquent, cela ouvrirait-il la voie à des prérequis plus importants ? Cela a-t-il été pensé en articulation avec les directions des différents masters ?

Fanny CHEVALIER

Concernant la première et la deuxième année, nous constatons désormais un parcours plus structuré axé autour des trois majeures, mais nous craignons le risque qu'une majeure attire beaucoup plus les étudiants et donc le risque d'une majeure plus pauvre, qui attire moins, notamment parce que tout le monde devra faire de l'histoire en deuxième année, tout comme suivre l'atelier artistique.

Par extension, nous craignons l'introduction d'une sélection dès le collège universitaire par la présence de ces matières. Nous considérons comme important de conserver une certaine liberté de choix pour les étudiants, sachant qu'il est impossible pour tout un chacun de savoir à la fin de la première année, au moment du choix de la majeure, dans quel master s'engager par la suite.

Cela va-t-il effectivement avoir un impact sur la sélection par la suite ?

Concernant la deuxième année, nous souhaiterions avoir des précisions sur le contenu des cours pluridisciplinaires. Est-ce plus large que les matières de la majeure ? Est-ce un contenu thématique ?

Ainsi, sur les cours « culture et enjeux numériques » et « sciences et sociétés », nous avons quelques difficultés à saisir le contenu que cela recouvrira.

Concernant les langues, nous constatons la suppression dans la maquette des cours de latin et grec, ce qui a été confirmé par les professeurs qui les enseignent actuellement. Cela nous paraît problématique et paradoxal, d'autant que la réforme cherche à donner plus de place et de lisibilité aux humanités.

Le cursus va *in fine* tourner surtout autour du français et de l'anglais, les deux langues de travail. Cela se traduit par le fait que les langues d'enseignement ne peuvent plus être l'espagnol ou l'allemand pour les campus et par le fait que les cours des autres langues ne sont plus pris en compte pour valider une année.

Or, aujourd'hui, alors que tout le monde a l'obligation de parler le français et l'anglais, la LV2 permet notamment un enrichissement culturel, mais se révèle aussi indispensable pour se faire embaucher. Cela diminue un peu l'apport du CV des individus.

Il est également problématique de supprimer certaines langues dans les campus de la région, comme le hindi au Havre.

Nous nous interrogeons sur la validation de ces années. Il faut 60 crédits ECTS avec la possibilité de rater une matière fondamentale et un cours à trois crédits ECTS. Actuellement, nous devons valider 78 crédits ECTS sur 90 tentés, soit environ 86 %. D'après le nouveau règlement, il nous faudrait valider 60 crédits ECTS sur 72 tentés, soit 83 %. Or, avant, il existait la possibilité avec les matières optionnelles (sport, LV2, latin, grec) de compléter cet apport de crédits. Nous craignons que la validation soit plus complexe étant donné qu'il y aura moins d'apports optionnels.

Nous souhaiterions que la créditation soit ramenée pour les cours d'art.

S'agissant du rattrapage, nous avons besoin de garantir le rattrapage pour l'ensemble des matières du socle fondamental ou, *a minima*, pour les matières qui garantissent la validation des majeures, par exemple en incluant l'atelier artistique dans les rattrapages.

Bénédicte DURAND

« Premier campus » qui sera développé dans le cadre du rapport général, c'est une action dans laquelle Sciences Po s'est lancée de manière expérimentale à horizon de l'été prochain. Il s'agit de l'accueil d'élèves boursiers de l'enseignement scolaire dans une session dite « premier campus » de l'anticipation de la vie d'un étudiant universitaire.

Nous sommes en train de travailler au montage de cette expérience. L'idée est de participer, avec un certain nombre de partenaires, parmi lesquels nos lycées dits CEP, c'est-à-dire des lycées conventionnés avec l'institution, des lycéens très éloignés de l'enseignement supérieur pour des raisons qui tiennent notamment à leur environnement social, à construire une ambition et des compétences qui permettront une meilleure réussite.

Notre établissement s'inscrit dans ce cadre-là, dans une politique publique portée par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, une politique dite des cordées.

L'idée n'est pas de présélectionner les étudiants d'une manière ou d'une autre, mais bien d'ouvrir le champ des possibles à ces étudiants, de leur présenter notre offre et notre établissement et de participer à leur éveil de manière déterminée, pendant trois ans, à leur entrée dans l'enseignement supérieur.

S'agissant de l'articulation entre la réforme du collège et les masters, le premier élément de réponse que nous avons travaillé avec les doyens des masters qui sont parties prenantes de la réflexion depuis le début.

Un élément fondamental posé de manière initiale à la réflexion est que ce collège universitaire prépare mieux à l'ensemble des parcours de masters, de l'institution ou ailleurs. Il ne s'agit en aucun cas d'une préorientation. C'est écrit et pensé comme cela, y compris dans la construction des maquettes.

Autrement dit, le parcours de majeure est assumé comme un parcours de responsabilisation, de possibilité pour l'étudiant de creuser un certain nombre de thèmes, de se frotter à des instruments techniques, notamment dans le cadre des ateliers méthodologiques de majeure.

En même temps, tous les possibles doivent rester ouverts. Le fait que ce parcours de majeure permette à l'étudiant de poursuivre un cours magistral de deuxième année avec conférence de méthode, de manière déconnectée de son parcours de majeure, laisse vivre cela.

Typiquement, vous pouvez choisir de faire une majeure « Humanités politiques » et suivre le cours d'économie fondamentale, magistrale, de deuxième année, avec conférence de méthode. En deuxième année, vous avez la possibilité de connecter le cours magistral avec conférence de méthode à votre parcours de majeur, c'est-à-dire d'avoir un triptyque séminaires cœur de majeure et un cours qui viendra renforcer ce parcours de majeure. Ou pas.

Pour ne pas encourager vos camarades à faire cela, nous ne comptons pas le cours d'économie de deuxième année dans la majeure « Economies et Sociétés ». Ainsi, le cours d'économie est compté pour la majeure « Economies et Sociétés » en première année, car les étudiants n'ont pas fait le choix et il nous fait les amener à un niveau de première année où tous les choix sont ouverts. En deuxième année, ce cours d'économie rentre dans le parcours fondamental si vous le choisissez, mais il n'est pas coloré majeure pour éviter précisément le risque d'une hyperspécialisation que la maquette encouragerait par elle-même.

L'étudiant qui souhaite faire beaucoup d'économie va opter pour la majeure « Economies et Sociétés » et participer au cours magistral d'économie en plus. L'étudiant qui souhaite que son parcours reste le plus ouvert possible peut tout à fait le faire. La maquette donne des garanties pour que la spécialité ne devienne pas trop précoce. C'est à l'étudiant que reviendra la responsabilité d'aller vers telle ou telle discipline.

Ce parcours de majeure est construit pour deux raisons : un, donner de la lisibilité au diplôme avec une mention ; deux, permettre aux étudiants de construire leur propre parcours, et cela, où qu'ils soient. Ce parcours de majeure se pose sur l'ensemble du collège, ce qui n'était pas le cas jusqu'à ce jour.

Cela va permettre aux étudiants de se poser les questions, de s'informer sur les universités de troisième année et donc de se préparer à poursuivre ou à changer, sachant que la troisième année ouvre la possibilité, avec cet équilibre de crédits, de changer de parcours.

L'exigence sera très forte si vous décidez de changer de majeure, avec un séjour d'étude de deux semestres absolument obligatoire pour compléter éventuellement un changement de parcours.

L'exigence sera bien moindre si vous décidez de rester dans le parcours.

En tout état de cause, il y aura la possibilité pour chacun de s'interroger sur ce qu'ils sont en train de vivre, pourquoi ils le vivent, pourquoi ils font ce choix-là plutôt qu'un autre. Cela nous permet d'espérer que la transition entre le collège et le master puisse s'accomplir de manière plus préparée, plus fluide, dans une logique d'accompagnement.

Pauline BENSOUSSAN

Sur le latin et le grec, il est important de rappeler l'historique de ces cours optionnels qui sont et qui resteront proposés à Paris dans le cadre de la maquette.

Ces cours étaient jusqu'à l'année dernière, des cours de 48 heures, c'est-à-dire très lourds dans la maquette des étudiants, avec des effectifs très réduits et d'autant plus réduits que le campus parisien est passé d'un peu plus de 1 000 étudiants à 650 étudiants par promotion, dont 200 étudiants en bicursus qui ont des emplois du temps leur permettant rarement de prendre des options.

Cette année, nous avons décidé de mettre les cours magistraux au sein des séminaires d'humanités de deuxième semestre de deuxième année avec les mêmes enseignants, ce qui fonctionne très bien. Nous avons conservé les conférences de langues dans les cours optionnels. Nous n'avons pas précisé qu'il s'agissait des cours de latin et de grec pour Paris, néanmoins, ces cours continueront.

Ce qui a été décidé - et nous avons eu des discussions avec les enseignants et les étudiants, car un certain nombre d'étudiants, dès les premières semaines, demandent à abandonner les cours optionnels qui représentent une masse de travail importante, d'où l'apparition sur beaucoup de bulletins de défaillances dans les cours de latin et de grec -, c'est de maintenir une conférence et de ne plus organiser de groupes de niveaux. Ainsi, cette année en grec, on retrouve des cours à cinq et six étudiants, dotés d'un niveau débutant et confirmé.

Cette discussion a abouti au fait de maintenir ces cours, voire de les ouvrir sur le campus de Reims qui va accueillir de plus en plus d'étudiants français dans les années à venir, plutôt que de ne maintenir que deux groupes à Paris, avec ce privilège que le latin et le grec ne soient proposés qu'à Paris.

En résumé, les cours sont maintenus.

Les professeurs de latin et de grec, en plus de ce qui est proposé en cours optionnel, figureront également dans l'équipe des cours d'humanités dans les conférences de lecture. Ces cours ne seront pas uniquement en cours optionnel, mais aussi au sein des maquettes du socle fondamental.

S'agissant des effectifs des cours de grec, les étudiants sont au nombre de cinq dans un premier niveau et six dans un deuxième niveau. En latin, ils sont au nombre de 11 et 12.

Nous maintenons ces cours avec l'accord de la directrice de la scolarité. Mais vous n'ignorez pas que sur d'autres cours électifs, nous les fermons lorsque les effectifs sont en dessous d'un certain seuil. Les cours de latin et de grec sont maintenus et ce sera toujours le cas. La réflexion sur le campus de Reims se posera en raison de l'accueil plus conséquent d'étudiants français.

Bénédicte DURAND

La défense du latin, du grec et des civilisations anciennes doit continuer d'animer notre projet dans un moment où, par ailleurs, les Humanités doivent irriguer le projet intellectuel du collège universitaire. C'est un combat politique, qui fait face à la nécessité de mobiliser des moyens très importants, dans le contexte d'une demande de moins en moins forte des étudiants.

C'est difficile à faire, la mixité des niveaux s'est révélée un moyen de continuer à faire vivre économiquement et pédagogiquement d'aussi petits effectifs.

Cela me permet d'enchaîner avec la question de l'hindi, car le directeur du campus du Havre nous a proposé la fermeture de ce cours. Cinq étudiants suivent aujourd'hui ce parcours, ce qui rend l'objet questionnable du point de vue du sens global de cet enseignement.

Cela ne signifie pas qu'il n'y aura plus jamais d'hindi nulle part pour les étudiants du collège, mais il y a une difficulté aujourd'hui à le faire vivre. Il nous faut être dans une attention envers ce qui a du sens ou ce qui en a le moins.

Entre les langues de travail et de spécialité, nous recherchons le meilleur équilibre possible. Nous savons qu'un certain nombre de langues nécessitent plus de quatre heures de cours par semaine et le futur parcours linguistique le prévoit. Nous prévoyons d'aller jusqu'à huit heures de langue par semaine, dans un cadre de régulation pédagogique.

L'idée étant que les étudiants puissent s'engager dans l'apprentissage d'une langue exigeante, comme il en existe dans un certain nombre de campus, notamment au Havre et à Menton, dont on sait que l'investissement des étudiants doit pouvoir s'exprimer le plus largement possible en termes horaires, à condition que la progression soit rapide, vivace et permette d'envisager la poursuite d'une scolarité en master qui ne se passera par exemple ni en chinois, ni en coréen, ni en japonais, mais en anglais.

Sous cette réserve, la possibilité d'opter pour une langue difficile de manière intense y compris jusqu'à la fin de la troisième année sera complètement préservée.

Attention à ne pas caricaturer le projet qui, certes, pose l'exigence de l'anglais vers un horizon C1 de manière universelle pour tous les étudiants, parce que c'est la langue de travail de tous les masters d'excellence et que nous prétendons proposer aux étudiants d'être des étudiants d'excellence en master. L'anglais participe des prérequis que nous devons offrir et sur lesquels nous avons priorisé notre action pédagogique. Nombre d'étudiants à Sciences Po sont déjà très à l'aise, très vite, au collège universitaire en anglais. L'investissement dans une ou deux autres langues sera laissé vivant au sein du futur collège universitaire.

Clément DELORAS

J'aurais une remarque et une question.

Je me réjouis de l'ambition portée par cette réforme. Elle est ambitieuse parce qu'elle fixe des objectifs assez extraordinaires et je suis certain que l'on sera derrière cette réforme afin de l'accompagner dans sa mise en œuvre. Le document final apportera des éclairages sur la question budgétaire et la question des moyens, j'en suis très heureux.

J'en profite pour dire que nous avons pu obtenir un certain nombre de précisions sur la réforme de l'année de préparation aux concours pendant le conseil de l'institut sur les questions budgétaires. Nous

pourrons les transmettre à l'ensemble des élus pour éclairer nos débats. Même si cela ne relève pas strictement de nos compétences, il est important de garder cela en tête, malgré les éventuelles réserves. Si j'ai bien compris le processus lié à cette réforme, elle sera examinée par les conseils, puis vous irez au-devant du CNESER pour obtenir le *bachelor of arts*, tel que vous l'avez présenté, qui donne la capacité à diplômer à Bac +3. C'est donc à l'issue du travail mené par les équipes de Sciences Po que le CNESER pourra délivrer cette habilitation.

Cornelia WOLL

Nous délivrons des diplômes d'établissement. Nous diplômons déjà à Bac +3 mais le rôle du CNESER sera de reconnaître l'équivalence au niveau national que le diplôme confère au grade de licence.

Nicolas GUERRERO

Tout d'abord, bravo et merci. Je voudrais saluer la qualité des travaux et de la présentation qui appuient que le dossier ait été travaillé de manière approfondie. Vous avez réfléchi à un grand nombre de questions qui se posaient.

Je souhaite examiner deux points.

En premier lieu, vous avez évoqué le coût et le caractère assez lourd en termes d'organisation et de moyens quant à l'enseignement des langues autres que les langues vivantes traditionnellement enseignées, à la fois les langues anciennes (latin & grec) et les langues vivantes (hindi, chinois, coréen, japonais...).

Il existe à Paris un établissement spécialisé dans ce champ, l'INALCO. J'ignore si Sciences Po est en lien avec l'INALCO, mais je me souviens que plusieurs de mes camarades de promotion y suivaient des cours. Visiblement, c'est leur spécialité et ils le font bien. Aussi, ne serait-il pas pertinent, compte tenu du caractère de spécialité qui est le leur, d'envisager de renforcer les liens avec eux ?

Plutôt que de faire moins bien et à coût plus élevé ce que l'INALCO a l'habitude de faire et de faire bien, ne serait-il pas intéressant de construire un partenariat pour ces enseignements dont le maintien chez nous représente un combat politique et un coût ? Ainsi, les étudiants qui souhaiteraient se spécialiser dans ces matières exigeantes pourraient le faire *via* un établissement partenaire et ami.

En second lieu, Sciences Po, à l'issue de la mise en œuvre de ce dispositif, sera en mesure de délivrer un *bachelor* après les trois ans. Cela signifie que les étudiants ayant suivi les trois ans de *bachelor* pourront s'ils le souhaitent aller suivre leur master ailleurs qu'à Sciences Po, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Ma question est très ouverte : d'après vous, quelle proportion d'une promotion cela représentera-t-il ? Comment presentez-vous les choses ?

Cornelia WOLL

Votre proposition à propos de l'INALCO est très bonne, tellement bonne qu'elle existe déjà. C'est ce que nous proposons pour les langues les plus rares. Pour autant, un certain nombre d'inconvénients, notamment liés au calendrier, font que nous souhaitons malgré tout proposer la base chez nous.

Cela existe et cela va se renforcer. Nous sommes d'ailleurs sur le point de signer une convention-cadre avec l'INALCO. Nous sommes exactement sur ces principes-là qui, dans la pratique, nous ont convaincus.

Sur la question du *bachelor*, nous délivrons déjà un diplôme d'établissement qui est le *bachelor* du collège universitaire et cela ne changera pas. Ce qui changera, c'est la reconnaissance au niveau national de ce diplôme.

Nous espérons que cela renforce notre formation de premier cycle et apporte une reconnaissance plus forte des compétences acquises, afin d'accompagner la mobilité de nos étudiants. Ces mobilités existent déjà, les étudiants peuvent quitter Sciences Po avec le diplôme d'établissement de *bachelor* du collège universitaire.

Aujourd'hui, 9 % de la promotion choisit cette option, 140 étudiants quittent Sciences Po avec ce bac +3. Cela peut se renforcer avec cette reconnaissance, ce qui est une bonne chose, à condition que nous continuions à attirer et accompagner les étudiants qui nous choisissent, que nous choisissons, et ce, sans une déperdition trop grande de nos meilleurs talents.

Concernant l'encadrement des stages dans l'année mixte, le stage de troisième année tout comme les stages obligatoires de la scolarité en master rentreront dans le cadre réglementaire avec un enseignant référent qui encadrera 16 à 24 étudiants, mais pas 80.

Je laisse la parole à Myriam DUBOIS MONKACHI quant à la question de la validation du nombre de crédits.

Myriam DUBOIS MONKACHI

Sur cette question de pression scolaire, les choses n'ont pas été altérées. En revanche, il va être mis en place une politique de rattrapage assez puissante qui sera calée sur les semestres, pour permettre aux étudiants de partir en troisième année, nets de tout rattrapage.

Dans le projet lui-même, nous avons évoqué les tutorats obligatoires. Cela va aussi permettre d'améliorer la réussite de nos étudiants.

Le parcours des langues incarne à son tour un projet de réussite. D'autant que la maîtrise de l'anglais constitue un marqueur social très important. Certains étudiants ne peuvent pas partir dans un établissement anglophone, car ils n'ont pas la maîtrise de l'anglais.

Tous ces éléments mis bout en bout vont faire en sorte que le contrat réussite avec les étudiants soit assuré.

Bénédicte DURAND

Je terminerai en remerciant le conseil pour la qualité du dialogue que nous avons depuis de longs mois maintenant, à la fois en son sein, mais aussi avec l'ensemble des organisations et des parties prenantes très actives dans les groupes de travail depuis deux ans.

L'équipe travaille d'arrache-pied afin de vous proposer dans les jours qui viennent le rapport final de l'Acte II, doté des annexes qui permettront d'étayer du point de vue économique et réglementaire ce nouveau projet pédagogique.

II. ÉCHANGE D'INFORMATIONS AVEC LES DÉLÉGUÉS ÉTUDIANTS DU CONSEIL PÉDAGOGIQUE DE L'ÉCOLE D'AFFAIRES PUBLIQUES

a) Exposé

Louise VILLENEUVE

Je suis élue étudiante du master 2 affaires publiques, filière générale. Je vous prie d'excuser l'absence d'Alexis CHALOPIN qui est le délégué du master 1 et qui est en stage actuellement.

Je vous propose un retour rapide sur le conseil pédagogique qui s'est tenu il y a près d'un mois. L'ordre du jour contenait trois points : une présentation de toutes les nouvelles maquettes 2016-2018 et suivantes pour le master de politiques publiques, un retour sur les derniers semestres du début de la réforme des affaires publiques et, enfin, la réforme de la préparation aux concours que nous n'avons pas eu le temps d'aborder.

Je voudrais attirer votre attention sur quelques problématiques.

S'agissant du problème de l'accompagnement pédagogique, notamment pour l'accord 2015-2017, nous avons noté très peu d'accompagnement pédagogique sur les cours de tronc commun qui consistaient en des cours magistraux.

Bien sûr, nous étions encore dans une phase de tâtonnement dans la réforme, il y a d'ailleurs des améliorations que nous tenions à saluer, notamment *via* l'intégration de la conférence de méthode sur les cours du tronc commun.

S'agissant de la question de l'hétérogénéité de niveaux entre les masters, de nombreux étudiants estimaient que politiques publiques et filière générale avaient beaucoup d'heures de cours et d'accompagnement pédagogique à un niveau plus élevé, tandis que d'autres filières comme les filières culture et toutes les filières en anglais affichaient un enseignement de moindre qualité et surtout un nombre d'heures de cours insuffisant.

Nous avons eu une grosse discussion, car subsiste un réel problème. Dans les filières en français, la plupart des étudiants se destinent à passer des concours et sont demandeurs d'énormément d'heures de

cours. *A contrario*, dans les filières en anglais, les étudiants ne souhaitent pas nécessairement passer de concours.

Il apparaît nécessaire de muscler un peu la formation sur les spécialités non liées à des concours, car les étudiants semblent se plaindre quant aux horaires et au fond des cours. Ainsi, il s'agirait d'harmoniser les exigences, car les étudiants des filières en français disent avoir beaucoup plus de travail que les étudiants des filières en anglais.

S'agissant de la promotion 2015-2017, il y a eu une petite confusion, car les étudiants ont dû choisir entre questions sociales et questions européennes lors de leur deuxième semestre, alors qu'au troisième semestre, les cours de questions sociales et de questions européennes n'étaient plus disponibles. Les étudiants se plaignent donc de ne pas avoir bénéficié d'un enseignement complet en politiques publiques.

C'est un réel problème lorsqu'il s'agit de préparer les concours, notamment parce que la préparation a vocation à devenir payante en master 2.

Enfin, une dernière problématique nous semble importante à aborder, celle des étudiants en césure cette année qui étaient sur la maquette pédagogique 2015-2017 et qui vont basculer sur la maquette 2016-2018.

L'évolution des maquettes est telle que nombre de cours de semestre 3 basculent en semestre 2, notamment les finances publiques et les politiques économiques. Aussi, les élèves qui vont rentrer de césure au semestre prochain n'auront pas accès *a priori* à ces cours. Or, il n'y a pas eu de communication de la part du secrétariat pédagogique pour rapporter ce qu'il en était et si ces étudiants pouvaient avoir des cours de finances publiques et de politiques économiques.

Il est important de se rendre compte qu'il s'agit là de matières fondamentales et que des e-cours ne seront pas suffisants pour ces étudiants.

Nous n'avions pas eu le temps d'aborder la question de la préparation aux concours. Même si la question du financement semble créer des remous, l'ensemble des étudiants tient à saluer la volonté d'évolution pédagogique. En préparation, il y a des problèmes pour les masters 2, car les cours fondamentaux type culture générale ont lieu simultanément des cours magistraux, également car il y a très peu d'accompagnement pédagogique, ainsi qu'un absentéisme énorme tant du côté des étudiants que, plus grave, du côté des enseignants. Les enseignants ont tendance à changer les horaires de cours à leur guise, ce qui pose des problèmes d'organisation aux étudiants.

Je suis disponible pour vos questions.

b) Questions et observations

Céline BENTZ

Nous nous interrogeons sur l'opportunité de maintenir des galops de mi-parcours.

En effet, ce semestre en M1, les derniers galops sont intervenus à la semaine 8, pour embrayer sur les examens quatre semaines plus tard. Nous pouvons légitimement nous interroger sur l'opportunité de maintenir ce type de chose. D'autant plus que j'ai entendu énormément d'étudiants s'en plaindre.

Avez-vous eu des retours ? En avez-vous discuté ?

Louise VILLENEUVE

C'est une question compliquée. Les étudiants qui se destinent à passer des concours veulent avoir beaucoup de galops. Ces derniers sont donc totalement contre l'idée de supprimer des galops.

Il subsiste une question sur le calendrier. Peut-être est-ce faisable de les caler un peu plus tôt, à une date à mi-parcours, pour essayer de vérifier les acquis sur les six premières semaines de cours, avant les examens finaux au bout de 12 semaines.

Quoiqu'il arrive, supprimer les galops paraît un peu compliqué, car c'est aussi une façon de se préparer à des concours et à des examens.

III. APPROBATION DES MODALITÉS D'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS ÉTUDIANTS DE L'IEP DE PARIS AU CONSEIL ACADÉMIQUE ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS CITE (USPC)

a) *Exposé*

Andreas ROESSNER

En effet, je pense qu'il n'a échappé à personne que 2017 est une année électorale. Au-delà des élections présidentielles et législatives, deux scrutins nous concernent plus particulièrement en interne et notamment le corps étudiant, à savoir le scrutin pour USPC et celui pour le CNESER.

Je vous propose dans un premier temps de faire un point sur l'USPC, notre COMUE, qui va renouveler les usagers, c'est-à-dire les étudiants, qui siègent dans deux instances, le conseil d'administration (CA) et le conseil académique (CAC).

Ce scrutin se tiendra le 26 juin prochain. C'est un scrutin physique qui sera organisé au sein de nos murs. Nous communiquerons le détail sur le bureau de vote et son emplacement très prochainement.

Il s'agit d'un scrutin indirect. Ce n'est pas l'ensemble des étudiants qui sera amené à s'exprimer, mais il y aura un système de grands électeurs, à savoir les étudiants élus au sein de nos instances : le conseil de l'institut, le conseil de la vie étudiante et de la formation et le conseil scientifique.

Pour le conseil d'administration, sera amené à voter l'ensemble de ces trois populations. Alors que pour le conseil académique, ne voteront que les étudiants issus du CVEF et les étudiants issus du conseil scientifique.

Pour la méthodologie qui détermine comment nous allons procéder à la préparation du scrutin et au scrutin lui-même, nous avons décidé de concert avec le bureau du CVEF de reconduire la méthodologie qui avait été arrêtée en 2015. Ce seront donc les mêmes bases que précédemment. Nous ferons une communication sur ce point à partir du 26 avril.

Pour les critères d'éligibilité des étudiants à l'intérieur de Sciences Po, nous avons repris les mêmes critères qui prévalaient en 2016 lorsque nous avons renouvelé nos instances en interne. Ainsi, peuvent se porter candidats tous les étudiants régulièrement inscrits à Sciences Po pour la préparation d'un diplôme ou d'un concours, aussi bien que les étudiants de la formation exécutive et que les étudiants en échange.

Pour la constitution des listes, pour le CAC, chaque liste de candidatures au titre de la catégorie 3A, c'est-à-dire les étudiants hors doctorants, doit comporter un titulaire et un suppléant placé en numéro bis, inscrits sur les listes électorales de l'IEP de Paris.

Pour la catégorie 3B, à savoir les doctorants, la liste doit comporter quatre titulaires et quatre suppléants inscrits sur les listes électorales d'au moins trois établissements de la COMUE.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe et les suppléants impérativement du même sexe que les titulaires sont placés en numéro bis.

Pour la deuxième instance, le conseil d'administration, chaque liste de candidatures au titre de la catégorie des usagers va comporter parmi les candidats titulaires et suppléants des usagers inscrits sur les listes électorales d'au moins six établissements de la COMUE, et parmi les titulaires, d'au moins cinq établissements de la COMUE.

Il est donc vital que vous vous mettiez ensemble avec des étudiants issus d'autres établissements pour pouvoir composer les listes de la COMUE.

Pour le déroulement du scrutin, vous recevrez prochainement un calendrier détaillé. À ce stade, la commission électorale a déjà été constituée, au sein de laquelle siège un représentant de chacun des établissements. Pour l'IEP de Paris, c'est Josselin MARC qui a été tiré au sort la semaine dernière.

L'annonce des élections sera officiellement faite dans le courant de la semaine, d'une part par le président de USPC et d'autre part, par nous-mêmes. Nous ferons des communications par mail.

Par la suite, il faudra nous faire parvenir les listes et candidatures d'ici le 29 mai. Je vous invite dès à présent à y réfléchir et à vous rapprocher des établissements partenaires parce que, encore une fois, il vous faudra constituer des listes inter-établissements pour être éligible.

L'affichage des listes aura lieu le 15 juin, avant de procéder au scrutin, sous forme d'un vote physique le 26 juin, pour une annonce des résultats au 29 juin.

Nous allons prochainement proposer des informations plus détaillées sur le site de la DVE : calendrier, règlement intérieur d'USPC, modèle de procuration, puisque le vote par procuration est possible dans le cadre de ce scrutin.

Avez-vous des questions ?

Hugo LABART-MANEVILLE

Il sera sans doute nécessaire de récapituler ceci par email afin que nous soyons bien conscients des modalités et des dates.

Andreas ROESSNER

C'est prévu dans le courant de la semaine. Nous allons travailler sur le site web dès cette semaine. Je pense qu'il sera en ligne très prochainement.

S'agissant du CNESER, le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, celui-ci organise aussi le renouvellement des étudiants.

Sciences Po est classée dans la catégorie 3 du CNESER. Les catégories étant déterminées en fonction du nombre d'étudiants, d'usagers, au sein des établissements. La catégorie en elle-même détermine le nombre de grands électeurs, car il s'agit là aussi d'un scrutin indirect. Ce n'est pas l'ensemble des étudiants qui vote.

Le système des grands électeurs repose sur le même système que pour USPC, c'est-à-dire que seuls les élus étudiants issus des trois conseils - le conseil de l'institut, le conseil de la vie étudiante et de la formation et le conseil scientifique - sont amenés à voter.

La liste électorale des grands électeurs a été affichée la semaine dernière. Je vous invite à vérifier si elle est bonne, car nous pouvons encore l'amender jusqu'au 25 avril. J'ai invité l'ensemble des titulaires des conseils à vérifier l'exactitude des informations.

Les dates du scrutin courent du 22 mai au 2 juin. Le scrutin s'étale sur plusieurs jours et c'est un vote uniquement par correspondance. Il n'y aura pas de bureau de vote physique dans aucun des établissements. Il sera également possible de voter par procuration, sachant qu'une seule procuration est autorisée par votant.

Le matériel de vote, quant à lui, est retiré au sein des établissements. Le ministère enverra sous peu le matériel nécessaire que les votants pourront récupérer du 15 au 31 mai auprès de la DVE.

Pour le dépôt des candidatures, vous êtes majoritairement au courant parce que cela passe par les bureaux nationaux. Je rappelle que la date limite pour le dépôt des candidatures est le jeudi 27 avril à midi.

Tout comme pour USCP, nous sommes en train de rassembler l'ensemble des documents nécessaires, notamment la circulaire qui a été envoyée par le ministère courant mars et deux arrêtés qui datent également du mois de mars. Nous mettrons cela à votre disposition sur une page dédiée sur le site web de la DVE, avec la méthodologie interne de Sciences Po, le modèle des listes et le modèle de procuration qui servira dans le cadre de ce scrutin.

Hugo LABART-MANEVILLE

Merci pour cette présentation limpide des modalités de vote pour ces deux instances.

IV. ADOPTION DU FINANCEMENT DU PROJET ÉTUDIANT SOUMIS À L'AVIS DE LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 10 AVRIL 2017

Ismahane GASMI

Les procurations sont celles de Madame JEAN à Monsieur MARIANI et de Monsieur PERELMAN à Monsieur GROS.

Hugo LABART-MANEVILLE

Je mets aux voix le financement du projet étudiant soumis à l'avis de la Commission de la vie étudiante du 10 avril 2017.

Le financement du projet étudiant soumis à l'avis de la Commission de la vie étudiante du 10 avril 2017 est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

V. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU 27 MARS 2017

a) Vote

Hugo LABART-MANEVILLE

Je mets aux voix l'adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 27 mars 2017, sous réserve de corrections formelles transmises à Madame GASMI.

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2017 est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

VI. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR LES QUESTIONS DIVERSES

Cornelia WOLL

Je tiens à vous remercier de nous avoir adressé les questions diverses en amont. C'est beaucoup plus confortable pour vous apporter directement les informations.

Une première question portait sur le latin et le grec, nous avons pu en discuter.

La deuxième question concernait les modalités d'adoption des demandes de césure au sein de nos écoles, avec une demande de précision sur les modalités différenciées selon les écoles.

De notre côté, nous confirmons qu'effectivement, il existe des modalités différenciées, c'est bien l'esprit de la mention du règlement de scolarité. Il s'agit d'une décision pédagogique. Les équipes pédagogiques accompagnent les étudiants des différentes formations pour apprécier l'opportunité d'une césure dans l'ensemble des cas, avec des rencontres en amont, pendant la césure et en aval, sur le contenu et l'articulation entre les éléments de scolarité, ainsi que l'expérience de la césure.

La question que vous m'avez transmise portait plus particulièrement sur l'école urbaine. Celle-ci a effectivement un suivi très dense et s'avère assez exigeante sur les années de césure, avec des projets qui sont accompagnés et qui doivent être relativement aboutis.

Il n'est pas nécessaire d'avoir une deuxième convention pour la période de printemps, mais d'avoir un projet assez construit et réel de stage pour la première partie lors de la validation.

Il existe différentes appréciations sur une césure. Est-ce bien vu ou mal vu dans le milieu professionnel lorsque les étudiants cherchent à valoriser cette expérience ?

C'est le cas. C'est bien vu en finance, en droit, mais cela l'est beaucoup moins dans les métiers urbains qui peuvent parfois nourrir un regard critique sur cette opportunité. L'école urbaine accompagne donc en proximité les projets pour s'assurer que ceux-ci sont utiles et non pas nuisibles à la mise en valeur des étudiants.

Oui, il y a bien une différenciation, car il y a une appréciation pédagogique.

La dernière question diverse est en réalité une remarque. Je voudrais faire une annonce dont nous sommes très fiers.

En effet, depuis le changement des statuts, nous avons l'obligation de redemander la reconnaissance du grade de master, grade que nous avons depuis 2005 pour le diplôme de l'IEP de Paris. Il a été nécessaire de refaire une demande formelle pour obtenir à nouveau cette reconnaissance de grade, ce que nous avons fait avec un dossier qui a été soumis au ministère, puis au CNESER suivi d'une soutenance qui a eu lieu mardi dernier, de questions de la salle et d'un vote.

Le CNESER, qui donne un avis consultatif, s'est exprimé en faveur de la reconnaissance du grade de master, 70 % favorables, 30 % d'abstention, mais pas de vote contre.

Cela va conduire à la publication d'un arrêté du ministère pour nous conférer à nouveau, avec les nouveaux statuts, le grade de master pour le diplôme de l'IEP de Paris.

Nous en sommes ravis, c'était acquis et c'est à nouveau acquis. La reconnaissance au niveau national est importante pour nous, pour les étudiants, pour le diplôme de l'IEP. Nous avons d'ores et déjà testé les relations de travail avec le ministère et le CNESER pour les demandes de grade, nous sommes donc assez confiants quant à la demande de reconnaissance de licence que nous allons lancer une fois l'Acte 2 précisé et voté dans nos instances.

Clément DELORAS

Quelle est la durée de validité de la reconnaissance de grade ?

Cornelia WOLL

Cela nous amène à renouveler cette demande tous les cinq ans, avec une évaluation par les instances retenues par l'État, en l'occurrence le CNESER.

Hugo LABART-MANEVILLE

S'il n'y a pas d'autre intervention, nous passons à la photo de groupe. Merci.

Hugo LABART-MANEVILLE lève la séance à 10h09.